

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 93.00.623.001.1 DU 25 MARS 1993

## Pèse-essieu à équilibre automatique TESTUT modèle AXESS (CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION D'APPROBATION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 86-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10) REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

### FABRICANTS

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

Société TRAYVOU, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

Société EQUI-TEST Pesage, 917, rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune.

### DEMANDEUR

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

### OBJET

La présente décision étend le bénéfice à la société TESTUT de la décision n° 89.1.48.626.1.4 du 2 octobre 1989 (1), relative au Pèse-essieu à équilibre automatique modèle AXESS et prolonge sa validité jusqu'au 31 décembre 2002.

### CARACTERISTIQUES

Le Pèse-essieu à équilibre automatique TESTUT modèle AXESS faisant l'objet de la présente décision est identique au Pèse-essieu à équilibre automatique TRAYVOU modèle AXESS approuvé par la décision précitée.

(1) Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1240.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des Pèse-essieu concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la société TESTUT : T62 ;
- la référence du modèle et le numéro de série ;
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des Pèse-essieu concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET